

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°634 - ÉDITION DU 10 MARS 2023



## OPÉRATION 1 SAC 1 ENFANT

Faites un don pour soutenir dès maintenant les ENFANTS



RDV « FÊTE PARTY » IME VAL-D'OISE TOUR 2023



Campagne 2023 : top départ !



Situation Fair-play Équipes au 19/02/2023



## YassFIFA vainqueur d'un tournoi E-xceptionnel



Grand vainqueur de ce tournoi e-Foot, YassFIFA, licencié au club de l'Amicale Sportive d'Ermont représentera le Val-d'Oise pour la deuxième année consécutive à la phase régionale. Il sera accompagné de ElLucuss95 finaliste du tournoi et licencié au Football Club de Saint-Leu 95.

## LES CHIFFRES CLÉS DU FOOTBALL FÉMININ EN 2023



Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, la FFF dévoile, les chiffres clés de la pratique au féminin. Parmi les faits marquants, plus de 220 000 licenciées, un record.

## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminine
- Féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - section Féminine
- Futsal
- Finances
- CDIF
- Désignation des Délégués
- Comité d'appel chargés des affaires courantes



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département



CDOS VAL-D'OISE EKISPORT



Gourman Dit  
RECEPTION

EAGLES



  
Terre de jeu & d'équilibre



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 MARS 2023

**Présents** : MM. BAILLIEZ – LETELLIER- MEHREZ- FAUGERON.

**Assiste** : M. BADIANE

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

## ÉVOCATION

### REPRISE DU DOSSIER AFS VAURÉAL

Match n°24897336 du 10/02/2023 FUTSAL D1 AFS VAUREAL 1 / SANNOIS FUTSAL 1

Le club de **SANNOIS FUTSAL 1** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **B. Ayoub licence 2548528388** du club de **SANNOIS FUTSAL 1** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 06/02/2023.

Considérant que le 10/02/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **SANNOIS FUTSAL 1** pour l'inscription et la participation du joueur **B. Ayoub licence 2548528388** à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **AFS VAUREAL 1**

**AMENDE : 100€ (SANNOIS FUTSAL 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**CREDIT : AFS VAUREAL 1 : 43,50 €**

**DEBIT : SANNOIS FUTSAL 1 : 53,50 €**

**SANNOIS FUTSAL 1 : 0 BUT - 1 POINT**

**AFS VAUREAL 1 : 4 BUTS 3 POINTS**

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **B. Ayoub licence 2548528388** à date d'effet le 13/03/2023.

**VAURÉAL FCM**

Match n°24690127 du 12/02/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / AUVERS ENNERY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VAUREAL FCM (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club **VAUREAL FCM** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **EAUBONNE CSM** sur l'inscription et la participation des joueurs à la rencontre citée ci-dessus.

- D. Dany licence 2547123293
- A. Rahim licence 9602445331
- K. Asaiah licence 9602844217

Motif : acquisition de droit indu répété muté hors période

[Réponse impérative avant le 13/03/2023 avant 12h00](#)

**ARNOUVILLE AS**

Match n°24685447 du 12/02/2023 U18 D2.B DEUIL ENGHEN FC 1 / ARNOUVILLE AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARNOUVILLE AS (évocation)

Evocation reçue le 23/02/2023.

Evocation irrecevable sur la forme, la demande n'est pas un motif à évocation.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**OSNY FC**

Match n°24689121 du 19/02/2023 U16 D1 OSNY FC 1 / ESSG 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € OSNY FC (évocation)

Evocation reçue le 20/02/2023.

Evocation irrecevable sur la forme, la demande n'est pas un motif à évocation.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**FRANCONVILLE FC**

Match n°24692819 du 11/02/2023 U14 D2.A COSMO TAVERNY 2 / FRANCONVILLE FC 2

Le club de **COSMO TAVERNY** ayant répondu dans les délais impartis.

La Commission demande au club du **COSMO TAVERNY** de se rapprocher du service licence de la LPIFF afin de régulariser la licence du joueur **E.B.A. Cameron** licence n° 2547650840



## MENUCOURT AS

Match n°24685512 du 19/02/U18 D3.A ACADEMIE ERMONT 1 / MENU COURT AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENU COURT AS (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club **MENUCOURT AS** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ACADEMIE ERMONT** sur l'inscription et la participation du joueur **J. Riyad licence 2546616738** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **J. Riyad licence 2546616738** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/02/2023

[Réponse impérative avant le 13/03/2023 avant 12h00](#)

## RÉCLAMATION

### ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24660939 du 19/02/2023 SENIORS D4.A MONTSOULT BAILLET US 2 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € EMMB (Réclamation).

A la suite de la demande de réclamation du club **de l'ENT. MMB** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club **MONTSOULT BAILLET US** sur l'inscription et la participation des joueurs à la rencontre citée ci-dessus.

- S. Luca licence 2543687629
- W. Arthur licence 9602266230
- V. Damien licence 2543070655
- T. Bastien licence 2545977386
- G. Maxime licence 2328125062
- R. Malo licence 2543734567
- A. Alexis licence 9603501814

Motif : joueurs susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

[Réponse impérative avant le 13/03/2023 avant 12h00](#)

### VIARMES ASNIÈRES OL

Match n°25039188 du 19/02/2023 CRITERIUM VETERANS + 45 OL VIARMES ASNIERES OL 15 / GARGES FCM 15

La réclamation est irrecevable car elle doit être nominative sur les joueurs.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**RÉSERVE****MAGNY EN VEXIN FC**

Match n°24679277 du 19/02/2023 SENIORS D4. MAGNY EN VEXIN FC 1 / COURDIMANCHE AS 2

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MAGNY EN VEXIN FC (Réserve).**

Réserve du club de **MAGNY EN VEXIN FC** sur le nombre de joueurs mutation hors période, confirmée le **20/02/2023** recevable en la forme et non fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme uniquement 2 joueurs mutation de l'équipe **COURDIMANCHE AS 2** sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

- **B. Vincent** licence n° 2543897552
- **N. OO. Willy** licence n° 2308105323

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

**THILLAY ESM**

Match n°24674263 du 19/02/2023 ANCIENS D4. AS ERAGNY FC 12 / THILLAY ESM 12

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (Réserve)**

Réserve du club de **THILLAY ESM** confirmée le **20/02/23** sur la participation des joueurs de l'équipe de **AS ERAGNY FC**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, 3 joueurs de l'équipe supérieure du club de **AS ERAGNY FC** ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

- **A. Amady** licence n° 2318073868
- **Z. Rabei**, licence n°9602881716
- **C. Assaad** licence n° 2020939757

Réserve recevable en la forme, fondée

Match de référence : Match n°24673188 du 12/02/2023 ANCIENS D2.A ERAGNY FC 11 / FOSSES UF 11

La commission donne match perdu par pénalité au club de **AS ERAGNY FC 12** pour en attribuer le gain à l'équipe **THILLAY ESM 12**.

**CREDIT: THILLAY ESM: 43,50 €**

**DEBIT: ERAGNY FC: 53,50 €**

**ERAGNY FC: 0 BUT: - 1 POINT**

**THILLAY ESM: 1 BUT 3 POINTS**

**FOSSÉS UF**

Match n°24673142 du 19/02/2023 ANCIENS D2.A FOSSÉS UF 11 / GONESSE RC 12

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FOSSÉS UF (réserve)**

Réserve du club de **FOSSÉS UF** confirmée le **21/02/23** sur la participation des joueurs de l'équipe de **GONESSE RC**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **aucun** joueur de l'équipe supérieure du club de **GONESSE RC** ont participé à la rencontre citée ci-dessus.

**La Commission dit résultat acquis sur le terrain.**

**CONVOCATION - ÉVOCATION****ARNOUVILLE AS**

Match n°24685381 du 19/02/2023 U18 D2.B ARNOUVILLE AS 1 / DEUIL ENGHIE FC 1

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARNOUVILLE AS (Evocation)**

À la suite de l'évocation du club de ARNOUVILLE AS la commission demande au secrétariat de convoquer pour [le 27 mars 2023 à 18h00](#), les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF S. Bouzid

**Pour le club ARNOUVILLE AS**

S. Julien délégué licence 2418327788

A. Pawel arbitre assistant licence 9604139805

A. Leon capitaine licence 2548555923

**Pour le club DEUIL ENGHIE FC**

G. Serhat arbitre assistant licence 2547307238

H. David capitaine licence 2547770719

J. Adam joueur licence 2547770719

GARCIA Vincent éducateur licence 2378017182

Le joueur qui a participé avec le numéro 6

**MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude**



## ARGENTEUIL RC

Match n°24692547 du 11/02/2023 U14 D1 ARGENTEUIL RC 2 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL RC (Evocation)

À la suite de l'évocation du club de ARGENTEUIL RC la commission demande au secrétariat de convoquer pour le **27 mars 2023 à 18h30**, les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF M. Rashid

### Pour le club ARGENTEUIL RC

C. Nydhal arbitre assistant licence 2378051028

Z.M. William capitaine licence 9602292890

D. Ibrahima délégué licence 2368010575

### Pour le club CERGY PONTOISE FC

K. Mamadi arbitre assistant licence 2546454960

B. Eliasse capitaine licence 2548430586

K Selim délégué licence 2546946423

Le joueur n°4 de Cergy-Pontoise FC qui a participé à la rencontre

MOTIF DE LA CONVOCATION : Substitution de joueur

## DIVERS

### DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n°24696315 du 14/01/2023 U14 D4.B US PERSAN 03 3 / CHAMPAGNE SFC 2

La Commission dit match à rejouer.

**La Commission transmet le dossier à la Commission Organisation des Compétitions pour date à fixer.**

## COURRIER

Match n°24685440 du 05/02/2023 U18 D2 ST BRICE FC 2 / DEUIL ENGHEN FC 1

Correction : Le club de DEUIL ENGHEN FC ayant répondu dans les délais.

Le club de **DEUIL ENGHEN FC** a le droit à un muté supplémentaire en U18 comme l'indique le procès-verbal du 04 aout 2022 de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des mutations de la LPIFF.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain



## CORRECTION PV DU 20/02/2023

### RÉSERVE

Lire : **Réserve de l'AS COURDIMANCHE et non ECLAIR DE PUISEUX AS**

### COURDIMANCHE AS

Match n°25552644 du 19/02/2023 COUPE COMITE ANCIENS COURDIMANCHE AS 12 / ECOUEN FC 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS 12 (réserve)

Réserve reçue le 19/02/2023.

Réserve irrecevable insuffisamment motivé sur la feuille de match.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

### TOURNOIS

#### TOURNOIS ST BRICE FC

Homologation du tournoi du 18 MAI 2023 U11, U13.

Tournoi homologué

Participation : 20€

Homologation du tournoi du 29 AVRIL 2023 U10.

Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 1 MAI 2023 U6 / U7, U12.

Tournoi homologué

Participation : 20€

Homologation du tournoi du 7 MAI 2023 U8 / U9.

Tournoi homologué

Participation : 10€

#### TOURNOI MENU COURT AS

Sous réserve homologation du tournoi du 10 JUIN 2023 U10 / U11.

La Commission demande au club de transmettre le règlement du tournoi pour homologation.





**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE**  
 (Art 44.4)

**CHAMPIONNAT**

**Coupe Du Comite 14 Ans / Phase 1 / Poule Unique**

Journée du 04 MARS 2023

Cormeillais Acs 2	St Brice Fc 2	<b>Les deux clubs responsables</b>
-------------------	---------------	------------------------------------

Cormeillais Acs 2 :    **AVERTISSEMENT**  
 St Brice Fc 2 :       **AVERTISSEMENT**

**La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.**

**Cvo - Crédit Mutuel 14 Ans / Phase 1 / Poule Unique**

Journée du 04 MARS 2023

Ermont As 1	Argenteuil Fc 1	<b>Les deux clubs responsables</b>
-------------	-----------------	------------------------------------

Ermont As 1 :       **AVERTISSEMENT**  
 Argenteuil Fc 1 :   **AVERTISSEMENT**

**La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.**

**Cvo - Crédit Mutuel U15 F. / Phase 1 / Poule Unique**

Journée du 04 MARS 2023

Cosmo Taverny 1	Eragny Fc 1	<b>Les deux clubs responsables</b>
-----------------	-------------	------------------------------------

Cosmo Taverny 1 :   **AVERTISSEMENT**  
 Eragny Fc 1 :       **AVERTISSEMENT**

**La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.**



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 18 FEVRIER 2023  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
(Art 44.4)

## Criterium Avenir U12 (Série 2) Phase 2 / Poule B

Journée du 18 FEVRIER 2023

Cergy Pontoise Fc 12	Garges Fcm 12	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 12 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 1) Phase 2 / Poule A

Journée du 18 FEVRIER 2023

Vallée Du Sausser Es 1	Fontenay Fc 1	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Fontenay Fc 1 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 MARS 2023

**Présents** : Mme Sylvestre (Présidente) - MM. Pézière - Sénécal - Traon – El Fakri – Cokgul.

**Assiste** : M. Podan-Mavounzy (Comité).

**Excusé** : M. Ndiaye

## *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### *RAPPEL*

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

### *ATTENTION*

#### *ART. 10.2 du RS du DVOF*

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## ENGAGEMENTS

### INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



## AUDITION

La Commission prend note de l'absence excusée du représentant du club de PIERRELAYE à la convocation du 07/03/2023

## RETOUR DE COMMISSIONS STATUTS ET RÈGLEMENTS

### U14 D4 Poule B

Match n°24696315

**PERSAN 03 US 3 / CHAMPAGNE SFC 2**

Match à rejouer le 08/04/2023

Il est recommandé aux 2 clubs de prendre connaissance de l'application de l'art. 20.2.3

## REMERCIEMENT ARBITRE

- FRESQUET Cédric

## COURRIERS DES CLUBS

### CORMEILLAIS ACS

Courriel du 06/03/2023

La COC ne peut répondre à votre demande. Manque l'accord écrit de votre adversaire

Courriel du 06/03/2023

### Anciens D3 Poule A

Match n°24673450 du 05/03/2023

**EMMB 13 / AUVERS ENNERY FC 11**

Match non dirigé par l'arbitre officiel désigné et présent sur le terrain

Le résultat du match n'est pas homologué

La Commission décide match à jouer le 09/04/2023 avec 3 arbitres officiels à la charge du club recevant

**Transmis à la Commission d'Arbitrage.**

Mail du 06/03/2023

### Anciens D4 Poule B

Match n°24674401 du 12/03/2023

**PUISEUX LOUVRES 95 FC 13 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11**

La Commission maintient l'horaire à 9H45

### PUISEUX LOUVRES FC

Courriel du 28/02/2023

La COC ne peut prendre en compte votre demande : liste non complète des matches, n° journée, date, catégorie et poule

Pour vos demandes de dérogations horaires veuillez utiliser Footclubs

**DATES – TERRAINS – HEURES**

Courriel du 03/03/2023

**Critérium +55 ans poule B**

Match n°24682520 du 12/03/2023

**ENT. GAFEPB SAINT PRIX 26 / VIARMES ASNIERES OL 25**

Nouvelle date : 26/03/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**U14 D4 Poule A**

Match n°24696253 du 11/03/2023

**SAINT LEU 95 FC 3 / ERMONT AFC 1**

Suite motif invoqué, la Commission décide match à jouer le 18/03/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)****U16 D1**

Match n°24689196 du 12/03/2023

**SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / ARGENTEUIL RC 2**

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**Critérium Vétérans +45 ans Poule A**

Match n°24674713 du 12/03/2023

**ERAGNY FC 15 /SOISY ANDILLY MARGENCY 15**

Nouvelle date : 30/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**MATCHES À JOUER**

**9 AVRIL 2023**

**U16 D3 Poule E**

Match n°24690129

**ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 3 / THILLAY ESM 1**

**Anciens D1**

Match n°24673019

**PUISEUX LOUVRES 95 FC 11 / SAINT LEU 95 FC 12**

**1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH****Seniors D4 Poule A**

Match n°24660971 du 26/02/2023

**MONTSOULT BAILLET US 2 / ARNOUVILLE FAS 2**



## 2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

### *Critérium Vétérans +45 ans*

Match n°25039127 du 12/02/2023

E. COURDIMANCHE MENU COURT 15 / CORMEILLAIS ACS 15

## 2EME FORFAIT AVEC AMENDE

### *Seniors D4 Poule B*

Match n°24661036 du 05/03/2023

HERBLAY ES 2 / BEAUCHAMP AS 2

BEAUCHAMP AS 2	Amende	27.50€
----------------	--------	--------

BEAUCHAMP AS 2	0 but	-1pt
HERBLAY ES 2	5 buts	3pts

## 3EME FORFAIT SANS AMENDE

### *Critérium vétérans +45 ans Poule C*

Match n°25039271 du 05/03/2023

PARMAIN AC 15 / MAGNY VEXIN FC 15

MAGNY EN VEXIN FC

## FORFAIT GENERAL

### *Critérium vétérans +45 ans Poule C*

MAGNY VEXIN FC 15

Amende 72€

Secrétaire de Séance

M. Patrick SENEAL

Présidente de Séance

Mme SYLVESTRE



## COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTION FEMININE

Réunion du 06 Mars 2023

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### *Article 44.2 –*

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée ☹️Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

### U15F

LA JOURNEE 4 PREVUE LE 18 MARS 2023 SERA REPORTEE  
INTEGRALEMENT LE 01/04/23



## COURRIERS

### ENTENTE BEAUMONT MOURS

Mail du 13/02/23

Nous avons bien reçu votre demande de report de la rencontre n°25520398 du 14/01/23 pour jouer le 01/04/23. Nous ne pouvons accorder ce report car comme indiqué en début de chaque PV la journée 4 est déjà reporté au 01/04/23.

Nous mettons fixons donc votre rencontre du 14/01/23 au 08/04/23.

### CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Mail du 13/02/23

Nous avons bien reçu votre mail et non déclarons forfait général votre équipe séniors F

### ROISSY EN France US

Mail du 06/03/23

Nous avons bien reçu votre demande concernant votre problème de terrains.

La demande étant hors des créneaux 14h30 à 17h il faut l'accord des adversaires.

Si aucune solution, comme indiqué dans les règlements vous devrez inverser les rencontres.

## LAURA DUPUIS

### RESULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR DU 28 ET 29 JANVIER 2023

#### QUALIFIES DU 1<sup>er</sup> TOUR EN FIVE

1. ECOUEN FC - groupe A
2. OSNY FC - groupe A
3. ST PRIS ES - groupe B
4. GROSLAY FC - groupe B
5. SARCELLES AAS - groupe C
6. COSMO TAVERNY - groupe C
7. ENTENTE SOISY-ESSG - groupe D
8. ERAGNY FC - groupe D
9. CERGY PONTOISE FC - groupe E
10. ARGENTEUIL RC - groupe E
11. FRANCONVILLE FC - groupe F
12. ST BRICE FC - groupe F

### AMENDES

#### GOUSSAINVILLE FC

Licence non valide à la date de l'épreuve – NOZIL LEGER SHEENA 9604084543 **120€**

**Disqualification de l'équipe**

#### GONESSE RC

Licence non valide à la date de l'épreuve – SANAC LANA 9608235465 **120€**





## RENCONTRES REPORTEES

**LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1<sup>ER</sup> CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU REGLEMENT**

**11 MARS 2023**

U15F

Groupe A

Match 25520404 du 11/02/23

FRANCONVILLE FC 1 / ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

**8 AVRIL 2023**

U15F

Groupe B

Match 25554601 du 14/01/23

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

U15F

Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Journée 4 déjà reporté au 1<sup>er</sup> avril

**22 AVRIL 2023**

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

## MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

ST PRIX ES

U15F – Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

\*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

\*A la date du 13/05/23 à 15h00

ES HERBLAY

Séniors F à 8

Match 25555364 du 10/03/23

ENTENTE HERBLAY ST LEU 2 / GAFEPB 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

\*La rencontre aura lieu au stade des Beauregards 3 à Herblay



## APPEL A FEUILLE DE MATCHS

### MONTMORENCY FC

U15F Groupe B

Match 25554613 du 11/02/23

1er appel le 13/02/23

2<sup>ème</sup> appel le 27/02/23

3<sup>ème</sup> appel le 06/02/23

## FORFAITS NON AVISES

### FOSES FU 1

U15F

Match 25520405 du 11/02/23

### FOSES FU 1

U15F

Match 25520400 du 18/02/23

## AMENDES

### FOSES FU 1

U15F

Match 25520405 du 11/02/23

2<sup>ème</sup> FORFAIT – 27.5€

### FOSES FU 1

U15F

Match 25520400 du 18/02/23

3<sup>ème</sup> FORFAIT – 33.5€

Forfait GENERAL – 57€

### MONTMORENCY FC

U15F Groupe B

Match 25554613 du 11/02/23

Non réception de feuille de match ou FMI après 2 relances – 52€

### GONESSE RC

U15F – Groupe C

Match 25520474 du 14/01/23

Feuille de match irrégulière – 10€

## FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

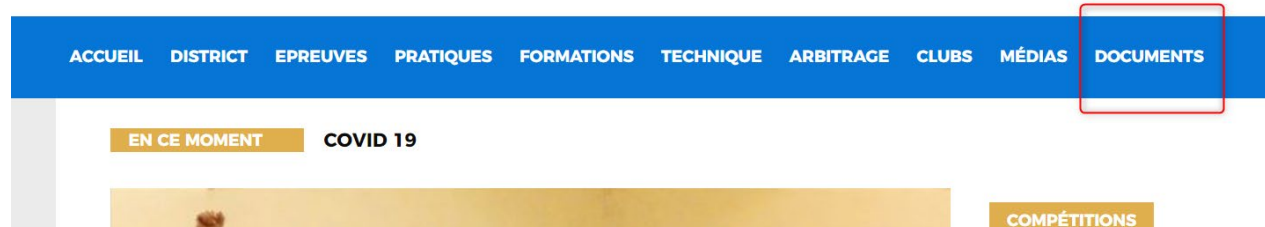
Ci-dessous la procédure :

### ETAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



### ETAPE 2





## ETAPE 3

[Saison 2022-2023](#)
[Saison 2021-2022](#)
[Saison 2020-2021](#)

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
<a href="#">FICHE D'ADHÉSION AEF95</a> >	<b>Publié le 17-01-2023</b> Football d'animation Les règles du jeu de U6 à U13	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille de plateau U6 / U7
<a href="#">PRÉPARATION INCIDENT MATCH</a> >		
<a href="#">TECHNIQUE</a> >		
<a href="#">COMMISSION</a> >	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	<b>Publié le 16-01-2023</b> Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
<b><a href="#">FEMININES</a></b> >		
<a href="#">FOOTBALL D'ANIMATION</a> >		
<a href="#">FUTSAL</a> >	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES Feuille de présence U7 Féminines	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES Feuille de présence U9 féminines
<a href="#">ARBITRAGE</a> >		
<a href="#">FEUILLE DE MATCH</a> >		
<a href="#">TERRAIN IMPRATICABLE</a> >		
<a href="#">DÉCLARATION D'UNE ENTENTE</a> >	<b>Publié le 11-01-2023</b> FEMININES	<b>Publié le 28-09-2022</b> Futsal

## COMMISSION FÉMININES PLEINIÈRE

COMMISSION DU 06 MARS 2023

**Présents :** Mme FOUNAS – FLOIRAC  
MM. HUART – JOLY – SARAGA

**Absents :** Mmes CYPRIEN – SUSY (excusées) – BOUCHER  
MM. MENA - TOUROU

### FEUILLES DE MATCHS

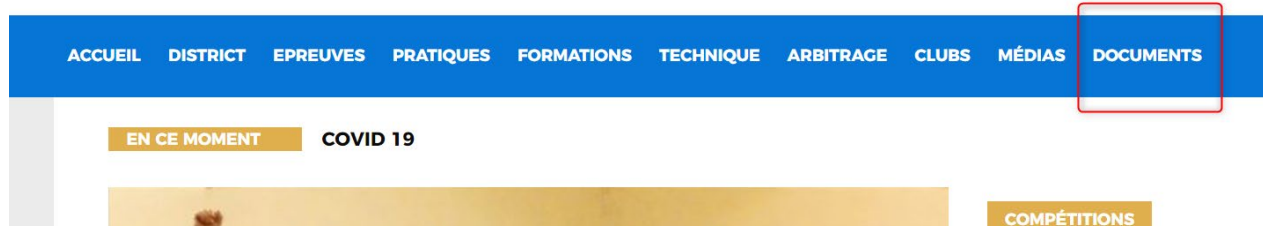
**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.  
Ci-dessous la procédure.**

#### ETAPE 1

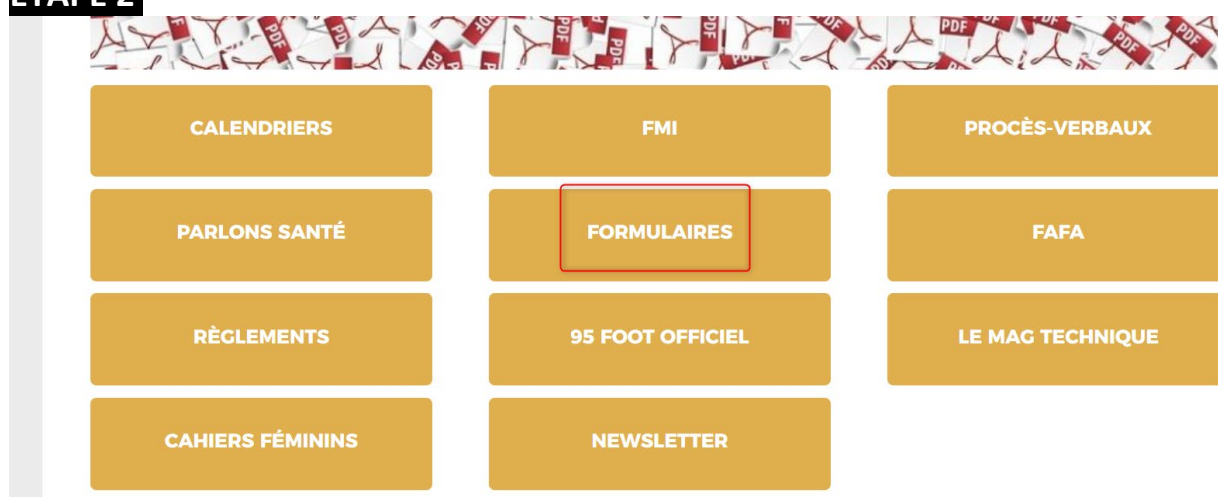


FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



#### ETAPE 2





## ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >		
<b>FEMININES</b> >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FOOTBALL D'ANIMATION >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
FEUILLE DE MATCH >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal

## LAURA DUPUIS

La commission vote le déroulement du 1<sup>er</sup> tour en five, pour donner suite au manque de propositions de gymnases des clubs.

1<sup>er</sup> Tour le 28 janvier 2023 au [Foot Power Five de Beauchamps, 36 rue des Pommiers à Corneilles en Parisis.](#)

Participation **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des clubs engagés dans une compétition DVOF ou Ligue. Une équipe par club.

## QUALIFIES DU 1<sup>er</sup> TOUR EN FIVE

13. ECOUEN FC - groupe A
14. OSNY FC - groupe A
15. ST PRIS ES - groupe B
16. GROSLAY FC - groupe B
17. SARCELLES AAS - groupe C
18. COSMO TAVERNY - groupe C
19. ENTENTE SOISY-ESSG - groupe D
20. ERAGNY FC - groupe D
21. CERGY PONTOISE FC - groupe E
22. ARGENTEUIL RC - groupe E
23. FRANCONVILLE FC - groupe F
24. ST BRICE FC - groupe F

- Disqualification de Goussainville FC (groupe D)
- Qualification de Eragny FC (groupe D)



# FINALE DIMANCHE 19 MARS 2023

## TIRAGE AU SORT DE LA FINALE DU 19 MARS 2023

Lundi 6 mars 2023

### Groupe A

A1 – ST PRIX ES  
A2 – COSMO TAVERNY  
A3 – ECOUEN FC

### Groupe B

B1 – SARCELLES AAS  
B2 – FRANCONVILLE FC  
B3 – ERAGNY FC

### Groupe C

C1 – OSNY FC  
C2 – ENTENTE SOISY ESSG  
C3 – CERGY PONTOISE FC

### Groupe D

D1 – ARGENTEUIL RC  
D2 – ST BRICE FC  
D3 – GROSLAY FC

## PROGRAMME EDUC'ATRICES

- Prochaines réunions le 17 avril 2023 & 5 juin 2023

## RASSEMBLEMENT U6F & U7F

- La commission rappelle que l'ensemble des clubs peuvent présenter UNE SEULE fille à chaque rassemblement.
- Ce n'est pas une compétition mais une offre de pratique de développement.

## PROJETS FEMININS

### LAURA DUPUIS

- La commission travail au développement de la compétition en collaboration avec la commission futsal.

### RENTREE DU FOOT FEMININ

- La commission souhaite remettre la rentrée du foot féminin sur un seul centre.
- La proposition reste dans l'attente de validation du comité du DVOF.



### FOOT A 11

- La commission souhaiterait la création d'un critérium foot à 11 pour développer la pratique sur notre territoire, avant que les clubs se dirigent vers la ligue pour les catégories U15F & U18F.
- Un groupe de travail et des concertations auront lieu sur la fin de saison.
- Le projet reste dans l'attente de validation du comité du DVOF.





## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 07 MARS 2023

**Présents :** MM. Moukrim - Maillet - Lacour

**Absents excusés :** Mme Cyprien  
MM. Valorz - N'Diaye

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
  
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

### RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

**LE 18 MAI 2023**

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.

## APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

**LE 17 et 18 JUIN 2023**

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires au minimum
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.



## VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU VAL- D'OISE

SENIORS 1 – COUTELIER  
ST OUEN L'AUMONE AS

U18  
ARGENTEUIL RC

U16  
ARGENTEUIL RC

U14  
ST LEU 95 FC

+45 ANS  
NEUVILLE SUR OISE AS

+55 ANS  
CORMEILLAIS ACS

ANCIENS  
HERBLAY SUR SEINE FC

CDM  
GARGES FCM

FAVA  
ERMONT AS

FUTSAL  
ATTAINVILLE

## VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU COMITE

U14  
ASSOA

U16  
ARGENTEUIL RC

FUTSAL  
MARCOUVILLE CITY GP3

*Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023 passée cette date une amende vous sera imputée*



# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14 – CHALLENGE LEFEBVRE





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM







# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +55 ANS





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER





## COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – FUTSAL





# COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES







# COUPE DU COMITÉ – U14





# COUPE DU COMITÉ – U16





# COUPE DU COMITÉ – ANCIENS





# COUPE DU COMITÉ – SENIORS – CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT





## COURRIERS

### ST LEU 95 FC

Footclubs du 06/03/2023 accord des deux clubs CVO + 55  
Rencontre le 14/05/2023 à 9h30

### FC DEUIL/ENGHIEN

Mail du 03/03/2023 CVO18F  
Avons pris connaissance de votre mail, à partir du tableau final forfait avisé ou non avisé, l'amende est de 150 euros

### ARGENTEUIL FC

Mail du 04/03/2023 SENIORS F  
Avons pris connaissance de votre mail, à partir du tableau final forfait avisé ou non avisé, l'amende est de 150 euros

### ST BRICE FC

Footclubs 01/03/2023. Accord des deux clubs CVO U15F  
Nouvelle date 16/03/2023 nouvel horaire 19h

### ARGENTEUIL RC

Footclubs du 28/02/2023 accord des deux clubs CVO SENIORS  
Nouvelle date 09/04/2023 et nouvel horaire 14h30

## AMENDES

### FC DEUIL/ENGHIEN

Forfait ¼ de finale CVO U18F : 150 €

### ARGENTEUIL FC

Forfait ¼ de finale CVO Sen Fem : 150 €

## DECISIONS

### Match N° 25687759 CVO Anciens du 26/02/23

#### PORTUGAIS de CERGY / FC MONTMAGNY

Considérant que l'arbitre de la rencontre a fait jouer des prolongations pour déterminer le vainqueur de ce match.  
Considérant que le règlement de la compétition stipule clairement qu'il ne peut pas y avoir de prolongations  
La Commission décide match à rejouer et fixe la date du 9 avril 2023 à 9h30.  
Frais d'arbitrage à la charge du DVOF.

**Animateur de séance :** M. Maillet  
**Secrétaire de séance :** Mme Cyprien



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 6 MARS 2023

**Présents** Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Sénécal

**Assiste** M. Allard (CTDAP)

**Excusés** M Le Nagard  
Mme Escroignard (Comité)

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

#### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

---

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

---

***ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.***

### COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



## COURRIERS DES CLUBS

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : Mail du 22 02 23

Pris note de votre feuille de présence de vos équipes U8 du plateau du 21 01 23 suite 2<sup>ème</sup> appel

**BOUFFEMONT ACF** : Mail du 27 02 23

Pris note de votre feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes U8 du plateau du 21 01 23 suite 2<sup>ème</sup> appel

**BRUYEERS BERNES USM** : Mail du 27 02 23

Pris note de votre feuille de présence de vos équipes U8 du plateau du 21 01 23 suite 2<sup>ème</sup> appel

**ECOUEN FC** : Mail du 06 03 23

Pris note de votre demande de report de la rencontre U12 Avenir du 11 03 23. La commission donne son accord et reporte le match au 22 04 22.

**ECOUEN FC** : Mail du 23 02 23

Pris note de l'inversion des rencontres critérium U10/U11 du 13 05 23 suite à la demande du club de FRANCONVILLE FC. LA commission prend note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 ou U9

**ERMONT AMC** : Mail du 03 03 23

Pris note de votre demande d'inversion des rencontres de critérium U10/U11 à COURDIMANCHE AS le 11 03 23. La commission attend l'accord du club adverse

**FONTENAY FC** : Mail du 02 03 23

Pris note de votre interrogation concernant l'amende pour non-utilisation de la FMI sur match U12 du 18 02 23. C'est la commission CDIF qui impute les amendes après vérification de la transmission des FMI. Il faut donc voir avec cette commission. Vous pouvez vérifier dans Footclub si la feuille de match est visible.

**GROSLAY FC** : Mail du 22 02 23

Pris note de votre réponse concernant le 2<sup>ème</sup> appel de feuille de présence de vos U8 sur centre à ECOUEN FC du 21 01 23

**ENTENTE MMB** : Mail du 06 03 23

Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur centre du plateau à JOUY FC du 11 03 23

**MONTMORENCY FC** : Mail du 28 02 23

Pris note de votre réclamation concernant la disqualification de votre équipe 2 sur centre 19 du Festival Foot U13 du 21 01 23.

La commission vous informe que le résultat a été publié dans notre PV du 30 01 23 et votre réclamation date du 28 02 23 : délai dépassé. De plus le nom et prénom indiqués sur la feuille de présence sont erroné d'où l'incapacité pour la commission de valider la licence du joueur.

**PUISEUX LOUVRES FC** : Mail du 28 02 23

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture de votre terrain d'honneur du 05 03 au 09 04 23

**SARCELLES AAS** : Mail du 06 03 23

Pris note de votre demande de report du centre n° 15 du Festival Foot U13 à VILLIERS FC. La commission reporte ce centre dans son intégralité au 18 03 23. Les rencontres de critérium des équipes concernées seront reportées au 22 04 23. Le détail des matchs reportés sera visible dans le prochain PV



## INFORMATION

A la suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2<sup>ème</sup> phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.

## PLATEAUX de MARS 2023

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc.), la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

## AUDITION

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de **ST BRICE FC**,

- M. SALZARD Guillaume – Educateur et Responsable de l'équipes U12 Avenir – Licence n° 2 378 030 488

Pour le club de **VIARMES ASNIERES OL**

- M. DIAZ Alexandre – Educateur et Responsable de l'Équipe U12 Avenir – Licence n° 2 398 083 727

Après avoir entendu les explications des personnes présentes, la commission rappelle aux éducateurs présents que la FMI est à faire impérativement avant le début des rencontres (critère incontournable sur critérium U12 & U13 Avenir). Chaque éducateur doit demander à son administrateur Footclub au sein de son club ses code d'accès pour rédiger la FMI. Il est également impératif de respecter le règlement du Critérium Avenir U12 & U13 sous peine d'exclusion la saison prochaine.

La commission recommande aux éducateurs de bien vérifier la validité des licences de leurs joueurs par le biais de la FMI ou de Foot Compagnon

## 3<sup>ème</sup> TOUR CHALLENGE U10 & U11 DU 25 MARS 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF

Le 3<sup>ème</sup> tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 2<sup>ème</sup> tour

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront disponibles à partir du Mardi 14 Mars 2023 et jusqu'au Vendredi 17 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 3 Avril 2023 à 16 Heures dernier délai**

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions et devra en conserver une copie jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation





## CHALLENGE U10

Début de la Jonglerie à 9h30

**Début des rencontres à 10h00**

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

**Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 22 Avril 2023**

Centre 1	ARGENTEUIL FC	Centre 2	ENTENTE SSG	Centre 3	ST BRICE FC	Centre 4	FRANCONVILLE FC
	ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4		ST BRICE FC 2		FRANCONVILLE FC 2
	ENTENTE MMB 1		ENTENTE SSG 1		ST BRICE FC 1		FRANCONVILLE FC 3
	OSNY FC 1		BEZONS USO 1		MARLY LA VILLE ES 1		ERMONT ACF 2
	OSNY FC 2		VAUREAL FCM 1		SAINT OUEN AS 1		ARGENTEUIL RC 1
Centre 5	CERGY-PONTOISE FC	Centre 6	ECOUEEN FC	Centre 7	SARCELLES AAS	Centre 8	ST LEU FC
	CERGY-PONTOISE FC 3		ECOUEEN FC 1		SARCELLES AAS 1		ST LEU FC 2
	CERGY-PONTOISE FC 1		SOISY AM FC 1		SARCELLES AAS 2		ST LEU FC 1
	EZANVILLE US 1		PONTOISIENNE JS 2		MONTMORENCY FC 1		BEAUMONT-M ENT 1
	JOUY LE MOUTIER FC 3		PONTOISIENNE JS 1		CORMEILLAIS ACS 1		CERGY-PONTOISE FC 2

## CHALLENGE U11

Début de la Jonglerie à 9h30

**Début des rencontres à 10h00**

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

**Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 22 avril 2023**

Centre 1	ST OUEN AS	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN FC	Centre 3	VAUREAL FCM	Centre 4	SOISY AM FC
	ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		VAUREAL FCM 1		SOISY AM FC 1
	ARNOUVILLE FAS 1		EAUBONNE CSM 1		VAUREAL FCM 2		GONESSE RC 1
	ECOUEEN FC 1		SARCELLES AAS 1		ADAMOIS OL 1		BEZONS USO 2
	ECOUEEN FC 2		SARCELLES AAS 5		OSNY FC 1		BEZONS USO 1
Centre 5	ERMONT AMS	Centre 6	PERSAN US	Centre 7	VILLIERS LE BEL FC	Centre 8	EZANVILLE US
	ERMONT AMS 2		PERSAN US 1		VILLIERS LE BEL FC 2		EZANVILLE US 1
	CORMEILLAIS ACS 1		GARGES FCM 2		VILLIERS LE BEL FC 1		PONTOISIENNE JS 1
	CERGY-PONTOISE FC 2		ENTENTE SSG 1		ERAGNY AS 1		ST BRICE FC 2
	CERGY-PONTOISE FC 1		SARCELLES AAS 2		FRANCONVILLE FC 2		ST BRICE FC 1



## COUPE U12 – 3<sup>ème</sup> tour DU SAMEDI 11 MARS 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3<sup>ème</sup> tour prévu le 1<sup>er</sup> avril 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1<sup>er</sup> tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Février et jusqu'au Jeudi 2 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 20 mars à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	BEZONS USO	Centre 2	ERMONT AMS	Centre 3	Entente MMB
	VILLIERS FC 1		ERMONT AMS 1		ENTENTE MMB 1
	VILLIERS FC 2		ERAGNY AS 1		ARGENTEUIL FC 1
	BEZONS USO 1		SARCELLES AAS 2		St OUEN AS1
	St BRICE FC 1		ARGENTEUIL RC 2		St OUEN AS 3
Centre 4	ARGENTEUIL RC	Centre 5	St LEU FC	Centre 6	ECOUEEN FC
	ARGENTEUIL RC 1		SARCELLES AAS3		ECOUEEN FC 1
	ARGENTEUIL RC 3		SARCELLES AAS 1		ECOUEEN FC 2
	GONESSE RC1		St LEU FC 1		FRANCONVILLE FC 1
	JOUY FC 1		St LEU FC 2		CERGY PONTOISE FC 1
Centre 7	GOUSSAINVILLE FC	Centre 8	VAUREAL FCM		
	GOUSSAINVILLE FC 1		VAUREAL FCM1		
	GOUSSAINVILLE FC 4		VEXIN AS 1		
	ENTENTE SSG 1		SOISY AM FC 1		
	St OUEN AS 2		PUISEUX LOUVRES FC 1		



## FESTIVAL FOOT U13 – 2<sup>ème</sup> tour DU SAMEDI 11 MARS 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1<sup>er</sup> premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 1<sup>er</sup> avril 2023 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 1<sup>er</sup> tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Février et jusqu'au Jeudi 2 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 20 Mars à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

**Attention : La commission reporte le centre n° 15 à VILLIERS FC au Samedi 18 Mars 2023**

Centre 1	CHAMPAGNE SFC	Centre 2	GROSLAY FC	Centre 3	OSNY FC	Centre 4	EZANVILLE US
	St OUEN AS 1		MONTSOULT BAILLET US 1		OSNY FC 1		EZANVILLE US 1
	ENTENTE SSG 3		BOUFFEMONT ACF 1		COSMO TAVERNY 1		BEAUCHAMP AS 1
	CHAMPAGNE SFC1		VIARMES ASNIERES OL 1		ENTENTE CBEAUMONT MOURS 1		St BRICE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		GROSLAY FC 1		DEUIL ENGHIEU FC 3		FRANCONVILLE FC1
Centre 5	BEAUCHAMP AS	Centre 6	ARNOUVILLE FAS	Centre 7	St BRICE FC	Centre 8	ENTENTE SSG
	BEAUCHAMP AS 2		ARNOUVILLE FAS 1		St BRICE FC 2		ENTENTE SSG 1
	PUISEUX LOUVRES FC 1		ERAGNY AS 2		St BRICE FC 3		ENTENTE SSG 2
	GONESSE RC 3		ECOUEU FC 1		GARGES FCM 1		EAUBONNE CSM1
	GONESSE RC 2		SOISY AM FC3		BEZONS USO 3		St LEU FC 1
Centre 9	SARCELLES AAS	Centre 10	DEUIL ENGHIEU FC	Centre 11	GONESSE RC	Centre 12	ARGENTEUIL FC
	SOISY AM FC1		DEUIL ENGHIEU FC1		PONTOISIENNE JS 1		ARGENTEUIL FC 1
	ERMONT AMS 3		DEUIL ENGHIEU FC 2		ROISSY US 1		MONTMAGNY SPORTS 1
	SARCELLES AAS 4		ENTENTE MMB 2		GONESSE RC 1		PERSAN US 1
	SARCELLES AAS 2		MONTMORENCY FC 1		GONESSE RC 4		VILLIERS FC 2
Centre 13	St PRIX ES	Centre 14	ERMONT ACF	<del>Centre 15</del>	<del>VILLIERS FC</del>	Centre 16	ERAGNY AS
	St PRIX ES 1		ERMONT ACF 2		<del>VILLIERS FC 1</del>		BEZONS USO2
	ENTENTE MMB 1		MENUCOURT AS 1		<del>GARGES FCM2</del>		ERMONT ACF 1
	HERBLAY ES 1		JOUY FC 1		<del>SARCELLES AAS 1</del>		CERGY PONTOISE FC 2
	COSMO TAVERNY 2		CERGY PONTOISE FC 1		<del>SARCELLES AAS 3</del>		ERAGNY AS 1



## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U8 – NIVEAU 2 DU 21 JANVIER 2023

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 à ECOUEN FC du 21 01 23

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

### CRITERIUM U10 / U11

**SURVILLIERS AVENIR** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25593312 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 2 - Poule B contre VIARMES ASNIERES OL 4

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25593847 – 25593892 – 25593937 & 25593985 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 - Poule A – B -C & D contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

**EAUBONNE CSM** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25595214 & 25595259 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 - Poule I & J contre VILLIERS FC 1 & 2

### CRITERIUM U12 / U13

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603109 du 21 01 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre SARCELLES AAS 12

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603116 du 04 02 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre GARGES FCM 12

**COSMO TAVERNY** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603119 du 11 02 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre BEZONS USO 12

**ECOUEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603113 du 11 02 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre SARCELLES AAS 12

**ST BRICE FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603013 du 21 01 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre MONTMORENCY FC 1

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25603021 du 04 02 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre GONESSE RC 1

**VALLEE SAUSSERON ES** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25589799 du 18 02 23 – critérium U12/U13 Série 1 – Poule A contre FONTENAY FC 1

**ST OUEN L'AUMONE AS** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25591544 du 28 01 23 – critérium U12/U13 Série 2 – Poule E contre FRANCONVILLE FC 3

**BOUFFEMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25591549 & 25591577 du 04 02 23 – critérium U12/U13 Série 2 Poule E & F contre ST OUEN AS 2 & 3

**AUVERS ENNERY FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25591798 du 04 02 23 – critérium U12/U13 Série 3 – Poule C contre EAUBONNE CSM 3



**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25591959 - 25591987 & 25592015 du 21 01 23 – critérium U12/U13 Série 3 – Poule D - E & F contre ECOUEN FC 1 - 2 & 3

**VILLIERS LE BEL FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25592224 & 25602643 du 04 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule C & D contre HERBLAY ES 3 & 4

**DEUIL ENGHIEU FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25602650 du 11 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule D contre VILLIERS FC 4

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 25592645 & 25592777 du 11 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule F & H contre ERMONT AMS 2 & 4

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 25595262 du 18 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule J contre ENTENTE SSG 4

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

### CRITERIUM U10 / U11

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 25294094 du 11 02 23 – critérium U10/11 – série 4 – contre CHAMPAGNE SFC 2

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 252995254 du 11 02 23 – critérium U10/11 – série 4 – contre GONESSE RC 2

## AMENDES

**GAFEPB** : Absence non excusée du club sur centre n° 4 – plateau U9 du 21 01 23 à HERBLAY ES  
Amende : 50€

**VEXIN AS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 à ERAGNY AS du 21 01 23  
Amende : 30€

**PONTOISIENNE JS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de présence de votre équipe sur centre n° 4 du plateau U8 niveau 2 à AUVERS ENNERIE FC du 21 01 23  
Amende : 30€

**ARNOUVILLE FAS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 à BOUFFEMONT ACF du 21 01 23  
Amende : 30€

**GARGES FCM** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à ERMONT AMS du 21 01 23  
Amende : 30€

**VEXIN AS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 à CERGY PONTOISE FC du 21 01 23  
Amende : 30€

**BEZONS USO** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 à FRANCONVILLE FC du 21 01 23  
Amende : 30€



**ARGENTEUIL FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 à SOISY AM du 21 01 23

**Amende : 30€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC – EAUBONNE CSM – DOMONT FC & PRESLES USL sur centre n° 11 du plateau U6/U7 du 14 01 23

**Amende : 30€ X 5 = 150€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 à ADAMOIS OL du 21 01 23

**Amende : 30€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8/U9 niveau 1 à MONTMORENCY FC du 21 01 23

**Amende : 30€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> & dernier appel de feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 à ARNOUVILLE FAS du 21 01 23

**Amende : 30€**

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 25591998 & 25592026 – critérium U12/U13 série 3 du 11 02 23 contre PERSAN US 2 & 3

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**VALLEE SAUSSERON ES** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25589798 – critérium U12/U13 série 1 du 11 02 23 contre EZANVILLE US 1

**Amende : 15€**

**ARGENTEUIL FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 25602651 – critérium U12/U13 série 4 du 11 02 23 contre FOSSES UF 4

**Amende : 15€**

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25592634 – critérium U12/U13 série 4 du 04 02 23 contre JOUY FC 2

**Amende : 15€**

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 25592711 – critérium U12/U13 série 4 du 11 02 23 contre BEZONS USO 4

**Amende : 15€**

## ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le samedi 22 avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023

**PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 13 MARS 2023 À PARTIR DE 18H00**



## COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FEMININE

Réunion du 06 Mars 2023

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### *Article 44.2 –*

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée ☹️Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

**CHALLENGE U11F**  
**L'EPREUVE EST PREVUE LE 11 MARS 2023**



## COURRIERS

### PERSAN US 03

Mail du 13/02/23

Nous avons bien reçu votre concernant vos différents questionnements ou réserves.

### **LAURA DUPUIS**

C'est une compétition existante à qui on a attribué un nom, comme l'ensemble des coupes DVOF pour rendre hommage à des personnes du district. Le devoir de mémoire en amont des compétitions est propre à chaque personne ou club.

Concernant l'organisation du 1<sup>er</sup> tour en five, il est vrai que c'est dommage autant de forfaits. Pour les temps de jeux c'était annoncé et aucunes réserves et réclamations n'ont été effectuée le jour de l'épreuve ou en amont !

### **FESTIVAL U13F**

Les arbitrages sont à la charge des clubs sur les premiers tours, les arbitres officiels sont nommés uniquement pour les finales filles et garçons.

Les clubs doivent s'arbitrer à tour de rôle, sauf si accord tout autre fonctionnement est accepté.

A la relecture de votre feuille de centre nous constatons aucune réserve ou réclamations des clubs présents pour l'arbitrage uniquement par le club recevant.

## FESTIVAL U13F

### **RESULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR DU 11 FEVRIER 2023**

#### **EQUIPES QUALIFIEES POUR LA FINALES DU 01/04/23**

CENTRE 1 – ERMONTAS AS

CENTRE 2 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

CENTRE 3 – ST OUEN L'AUMONE AS

CENTRE 4 – SARCELLES AAS

CENTRE 5 – ST BRICE FC

CENTRE 6 – ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

CENTRE 7 – ST PRIX ES

CENTRE 8 – PONTOISIENNE JS

## RENCONTRES REPORTEES

**LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE  
1<sup>ER</sup> CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU REGLEMENT**

**11 MARS 2023**

**U13F**

**Groupe B**

**Match 25516881 du 21/01/23**

MONTMORENCY FC 1 / FOSSES FU 1

**18 MARS 2023**

**U11F**

**Groupe C**

**Match 25514843 du 04/02/23**

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / PERSAN US 03 1





1 AVRIL 2023

U13F

Groupe C

Match 25517249 du 15/04/23

FRANCONVILLE FC 1 / GONESSE RC 1

## MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

### ST PRIX ES

U13F – Groupe B

Match 25516887 du 18/03/23

ST PRIX ES 1 / FOSSES FU 1

#### Modification de Lieu-Date- Horaire

\*La rencontre aura lieu au stade Glatigny 3 à St Prix

\*A la date du 18/03/23 à 12h

### ERMONTS AS

U11F – Groupe A

Match 25514779 du 25/03/23

ERAGNY FC 1 / ERMONT AS 1

#### Modification de Lieu-Date- Horaire

\*La rencontre aura lieu au Parc des sports Louis Larue à Eragny sur oise

## FORFAITS AVISES

### ADAMOIS OL

U11F

Match 25514845 du 04/02/23

**1<sup>er</sup> Forfait**

## AMENDES

### GARGES FCM

U11F – groupe B

Match 25514804 du 21/01/23

**Feuille de match irrégulière – 10€**

### ARGENTEUIL RC

U11F – groupe B

Match 25514800 du 14/01/23

**Feuille de match irrégulière – 10€**

### DEUIL ENGHEN FC

U13F

CHALLENGE U13F

Centre n° 8 du 11/02/23 à la PONTOISIENNE

**Forfait non avisé – 25€**

BEZONS USO

U13F – groupe A

Match 25516855 du 04/02/23

Feuille de match irrégulière – 10€

SARCELLES AAS

U13F – groupe C

Match 25517224 du 14/01/23

Feuille de match irrégulière – 10€

**MARS****PLATEAU U9F**

<b>PLATEAU U9F DU 11/03/2023</b>				
<b>CLUB RECEVANT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>DEBUT DES RENCONTRES</b>	<b>CLUBS VISITEURS</b>	<b>NBRE D'EQUIPE</b>
<b>ARGENTEUIL FC</b>				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE ALAIN MIMOUN, 64 Bld Héloïse, ARGENTEUIL	11H00	FOSSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
			COSMO TAVERNY	1
<b>NOMBRE TOTAL D'EQUIPE</b>			<b>14</b>	



## RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 18/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
<b>GONESSE RC</b>				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
<b>NOMBRE TOTAL D'EQUIPE</b>				<b>5</b>

## COUPE U11F

Le 1er tour se jouera le 11/03/23

Le vainqueur de chaque centre qualifié pour la finale départementale du  
22/04/23

### HORAIRE DE DÉBUT DES RENCONTRES 11H

#### GROUPE A

Adresse :

**\*Stade Albert Schweitzer**

**\*Rue d'Andilly à SOISY S/MONTMORENCY**

- SOISY AM FC
- MONTMORENCY FC
- COSMO TAVERNY

#### GROUPE B

Adresse :

**\*Parc des sports**

**\*Boulevard des sports Ducher à St OUEN L'AUMONE**

- ST OUEN L'AUMONE AS
- DEUIL ENGHIEU FC
- ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

**GRUPE C**

Adresse :

**\*Stade Jean Rolland**

**\*112 rue des Pommiers et saulniers à FRANCONVILLE**

- FRANCONVILLE FC
- PERSAN US 03
- ADAMOIS OL

**GRUPE D**

Adresse :

**\*Stade Auguste Renoir**

**\*Rue du syndicat à ERMONT**

- ERMONT AS
- ENTENTE BEAUMONT MOURS
- ERAGNY FC

**GRUPE E**

Adresse :

**\*Stade Georges Glatigny**

**\*27 rue Pasteur & Victor Hugo à St PRIX**

- ST PRIX ES
- ENTENTE HERBLAY ST LEU
- SARCELLES AAS
- 

**GRUPE F**

Adresse :

**\*Stade Pierre de Coubertin**

**\*2 avenue Joliot Curie à GARGES LES GONESSE**

- GARGES FCM
- ARGENTEUIL RC
- CERGY PONTOISE FC

**GRUPE G**

Adresse :

**\*Stade Jean Jaurès**

**\*30 rue Jean Jacques Rousseau à ARGENTEUIL**

- ARGENTEUIL FC
- BELLOY ST MARTIN ASC
- ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

**GRUPE H**

Adresse :

**\*Stade Léon Graffin**

**\*2 rue de la forêt à St BRICE**

- ST BRICE FC
- FOSSES FU
- GONESSE RC

## FEUILLES DE MATCHS

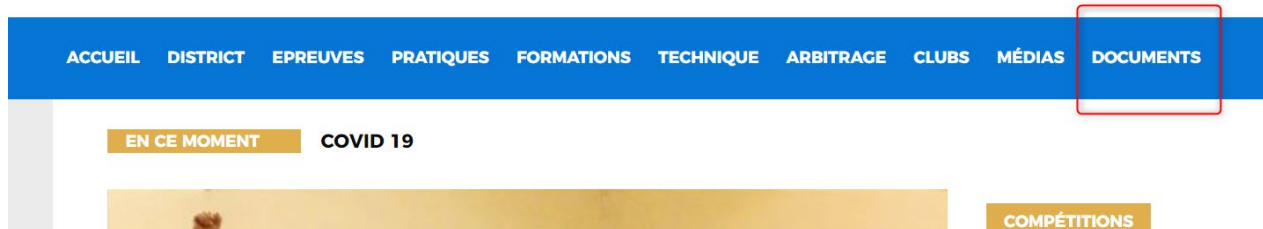
**Nous vous rappelons que le DVOF à mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.  
Ci-dessous la procédure.**

### ETAPE 1

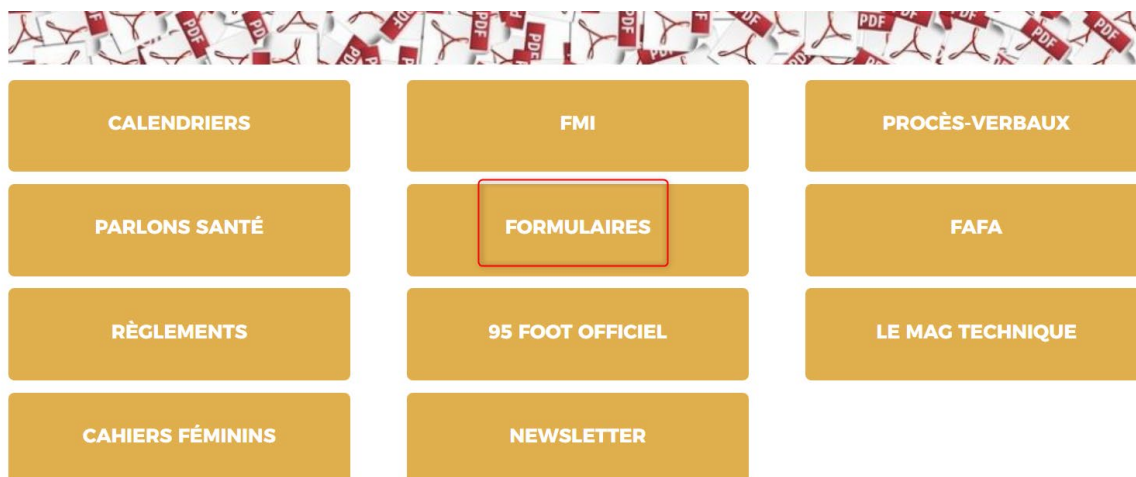


FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



### ETAPE 2



## ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
<b>FEMININES &gt;</b>	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
FEUILLE DE MATCH >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 06 MARS 2023

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

**Assiste** : M. Vernet (Comité)

**Excusé** : M. Chéroux (Cda)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).  
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

**Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF**

## COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres de critérium à jouer sur Footclubs.

## COURRIERS CLUBS

**Attainville Futsal** : Mail du 06-03-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U11 contre Ermont Ams en raison de la rencontre de la Coupe Nationale Senior le samedi 11-03-23.  
Accord de la commission.

**Attainville Futsal** : Mail du 06-03-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre Senior D1 contre Les Sportifs de Garges 2 en raison de la rencontre de la Coupe Nationale Senior le samedi 11-03-23.  
Accord de la commission.

**Avicenne Asc** : Mail du 06-03-23

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre n° 24897338 contre Eaubonne Csm le samedi 11-03-23 à 21H00 au Complexe Sportif Nelson Mandéla.  
Accord de la commission.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 06-03-23 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre n° 24897340 contre Attainville Futsal C 2 au samedi 29-04-23.  
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

**Gonesse RC** : Mail du 06-03-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 25063163 du 07-03-23 contre AsF Argenteuil au mardi 14-03-23 en raison de l'indisponibilité du gymnase. Refus de la Commission, match reporté au 18/04/2023.  
La commission vous demande de fournir l'attestation d'indisponibilité du gymnase fournie par la Municipalité.

**Marcouville City CP** : Mail du 06-03-23

Pris note du résultat du résultat des rencontres ci-dessous :

Critérium U13 : **Match n° 25255442** du 19-02-23

Sportifs de Garges 2 : 2 Buts

Marcouville City CP 1 : 17 Buts

Critérium U15 : **Match n° 25677539** du 19-02-23

Garges Djibson Asc 2 : 2 Buts

Marcouville City CP 1 : 4 Buts

**Persanaise Cfj** : Mail du 07-03-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le samedi 08-04-23 pour la rencontre de CVO Futsal contre Attainville Futsal.

Pris note de votre proposition pour jouer le lundi 10-04-23.

Veuillez faire votre demande de report par Footclubs.





## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE 1/4 FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :  
Semaine **14** du **03-04** au **09-04-23**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25733879	PERSANAISE CFJ 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Sam 08-04-23 à 21H00
2	25733881	SPORTIFS DE GARGES 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Sam 08-04-23 à 17H00
3	25733883	AVICENNE ASC 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Sam 08-04-23 à 20H00
4	25733885	MARCOUVILLE CITY CP 2	ASF ARGENTEUIL 1	Sam 08-04-23 à 16H00

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



## COUPE COMITÉ FUTSAL

### TIRAGE 1/4 FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :  
Semaine 14 du 03-04 au 09-04-23

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		MONTMORENCY FUTSAL 2	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Sam 08-04-23 à 11H00
2		SANNOIS FCE 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Sam 08-04-23 à 18H30
3		AFS VAUREAL 2	AVICENNE ASC 2	Ven 07-04-23 à 21H00
4		SPORTIFS DE GARGES 3	SPORTIFS DE GARGES 2	Sam 08-04-23 à 15H00

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

### TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :  
Semaine 17 du 24-04 au 30-04-23 ou Semaine 18 du 01-05 au 07-05-23

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match N° 1	Vainqueur Match N° 3	
2		Vainqueur Match N° 2	Vainqueur Match N° 4	



## MATCHS REMIS

### SENIOR D1

Match n° 24897338 : Avicenne Asc 2 / Eaubonne Csm 1 : le samedi 11-03-23 à 21H00

Match n° 24897340 : Les Sportifs de Garges 2 / Attainville Futsal C 2 : le samedi 29-04-23 à 17H00

### SENIOR D2

Match n° 25063163 : Gonesse RC 1 / AsF Argenteuil 2 : le mardi 18-04-23 à 20H00

## CRITÉRIUM U13 – 2ème PHASE

### GRUPE DE 4

Journée 01		Journée 02		Journée 03	
Aller		Aller		Aller	
Sa	01.04.23	Sa	15.04.23	Sa	13.05.23
Di	02.04.23	Di	16.04.23	Di	14.05.23
1	- 2	3	- 1	1	- 4
4	- 3	2	- 4	3	- 2

### GRUPE DE 6

Journée 01		Journée 02		Journée 03		Journée 04		Journée 05	
Aller		Aller		Aller		Aller		Aller	
Sa	01.04.23	Sa	15.04.23	Sa	13.05.23	Sa	27.05.23	Sa	10.06.23
Di	02.04.23	Di	16.04.23	Di	14.05.23	Di	28.05.23	Di	11.06.23
1	- 2	3	- 1	1	- 4	5	- 1	1	- 6
6	- 3	2	- 4	3	- 5	4	- 6	5	- 2
4	- 5	5	- 6	6	- 2	2	- 3	3	- 4

CRITÉRIUM U13 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL 1
2	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
5		EXEMPT
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

CRITÉRIUM U13 FUTSAL GR B		
1	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL 2
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
4	550552	SANNOIS FCE 1



N°	CRITERIUM U13	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 12H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1 & 2	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H00
551 390	ERMONT AmS	Gymnase Auguste Renoir, 20 Rue du Syndicat 95120 ERMONT	Le Samedi à 10H30
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Samedi à 11H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H45
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2	Gymnase Philippe Hémé, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 12H30
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 SANNOIS	Le Dimanche à 15H00

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U11

Match n° 25254999 : Marcouville City CP 1 / Ermont Ams 1 du 05-02-23

### CRITÉRIUM U13

Match n° 25255442 : Sportifs de Garges 2 / Marcouville City CP 1 du 19-02-23

Match n° 25255443 : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal C 2 du 19-02-23

### CRITÉRIUM U15

Match n° 25677539 : Garges Djibson Asc 2 / Marcouville City CP 1 du 19-02-23

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

### PLATEAU U7 du 04-02-23

**Argenteuil Asf** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes d'Argenteuil sur le plateau U7 du 04-02-23 à Marcouville CP.

**Garges Djibson** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de l'équipe de Garges sur le plateau U7 du 04-02-23 à Marcouville CP.

**Persanaise Cfj** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes de Persan sur le plateau U7 du 04-02-23 à Marcouville CP.



**Sannois Fce** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de l'équipe de Sannois sur le plateau U7 du 04-02-23 à Marcouville CP.

La commission demande aux clubs de transmettre leur feuille de présence directement sur l'application FAL

### PLATEAU U9 des 11 et 12-02-23

**Sannois Fce** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de l'équipe de Sannois sur le plateau U9 du 11-02-23 à Attainville.  
**Garges Djibson Asc** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 12-02-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

### PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°7 - Week-end des 11 et 12 Mars 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Mars 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	10	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce
Journée N°8 - Week-end des 25 et 26 Mars 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Mars 2023 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	10	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce



## PLATEAU FUTSAL U9

Week-ed des 18 et 19 Mars 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 19 Mars 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Asf Argenteuil Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 19 Mars 2023 (Coup d'envoi à 14h30)			
Sannois Fce	Gymnase Voltaire 2, rue des Garonnes 95110 Sannois	6	Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges Marcouville City CP (1&2) Sannois Fce

## RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **vendredi 31 mars 2023**.

Coupe du Val d'Oise Futsal : Attainville Futsal Club

Coupe Comité Futsal : Marcouville City CP

A cette date la commission appliquera les pénalités financières prévues.

## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

**Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.**

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2003**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

Prochaine réunion  
Lundi 20 mars à 18H30



## COMMISSION DES FINANCES

### PV RESTREINT DU 7 MARS 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

#### RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

#### INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé

## **CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB**

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 25 janvier 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 13 février 2023 :

- 546116 – MONTMORENCY FC
- 560866 – COMBO FUTSAL
- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

---

#### Informations transmises aux Commissions suivantes :

\* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions

\* Commission Futsal

---

**Prochaine réunion sur convocation 2023**



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 MARS 2023

**Présents** : MM. Plassart – Lacour

**Assistent** : MM. Diaz – Letellier.

### FORMATION

#### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI. Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter**

**La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.





## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

## FMI

### « JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES » EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

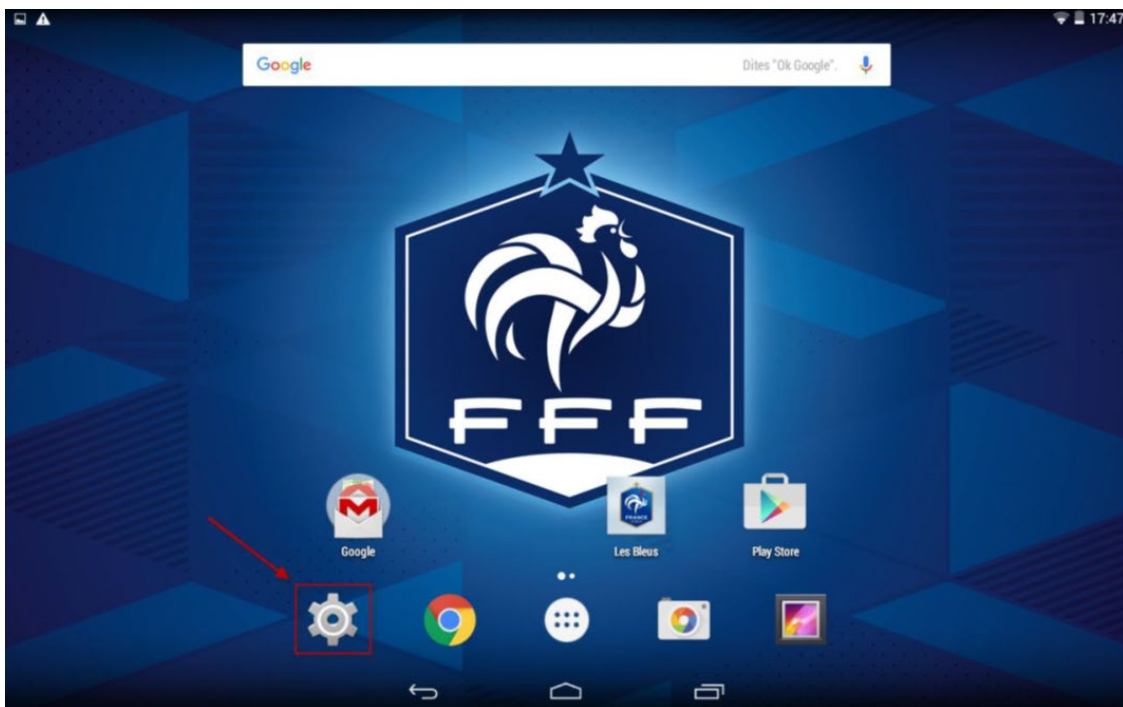
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

### Mode opératoire

#### PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

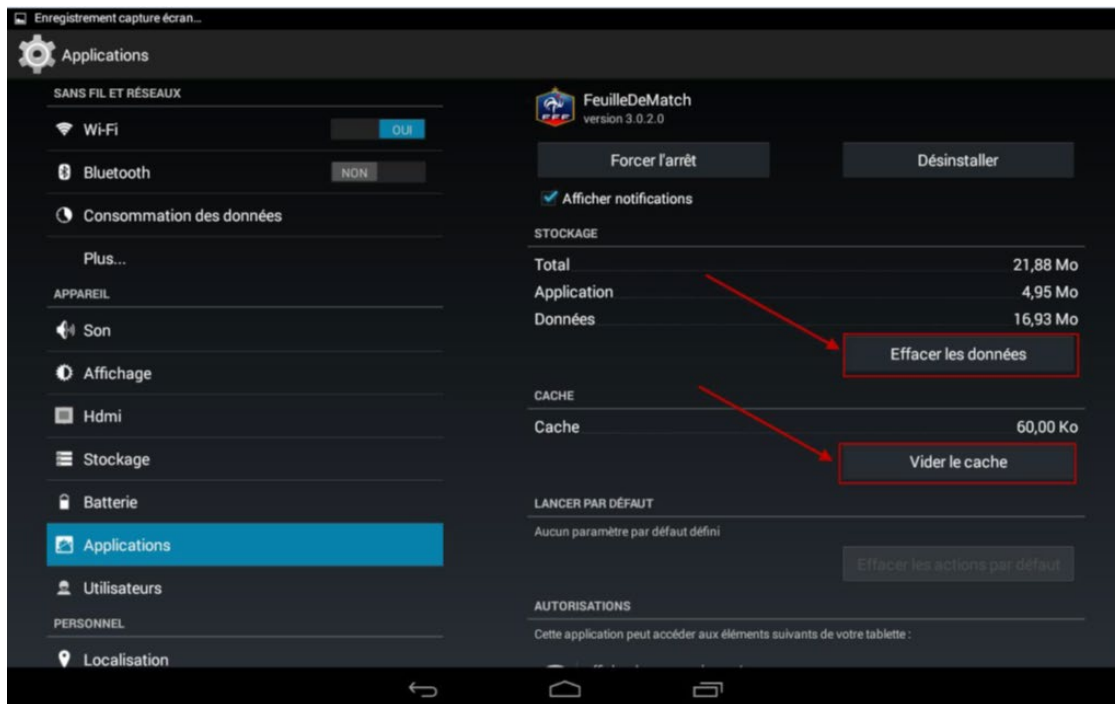
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



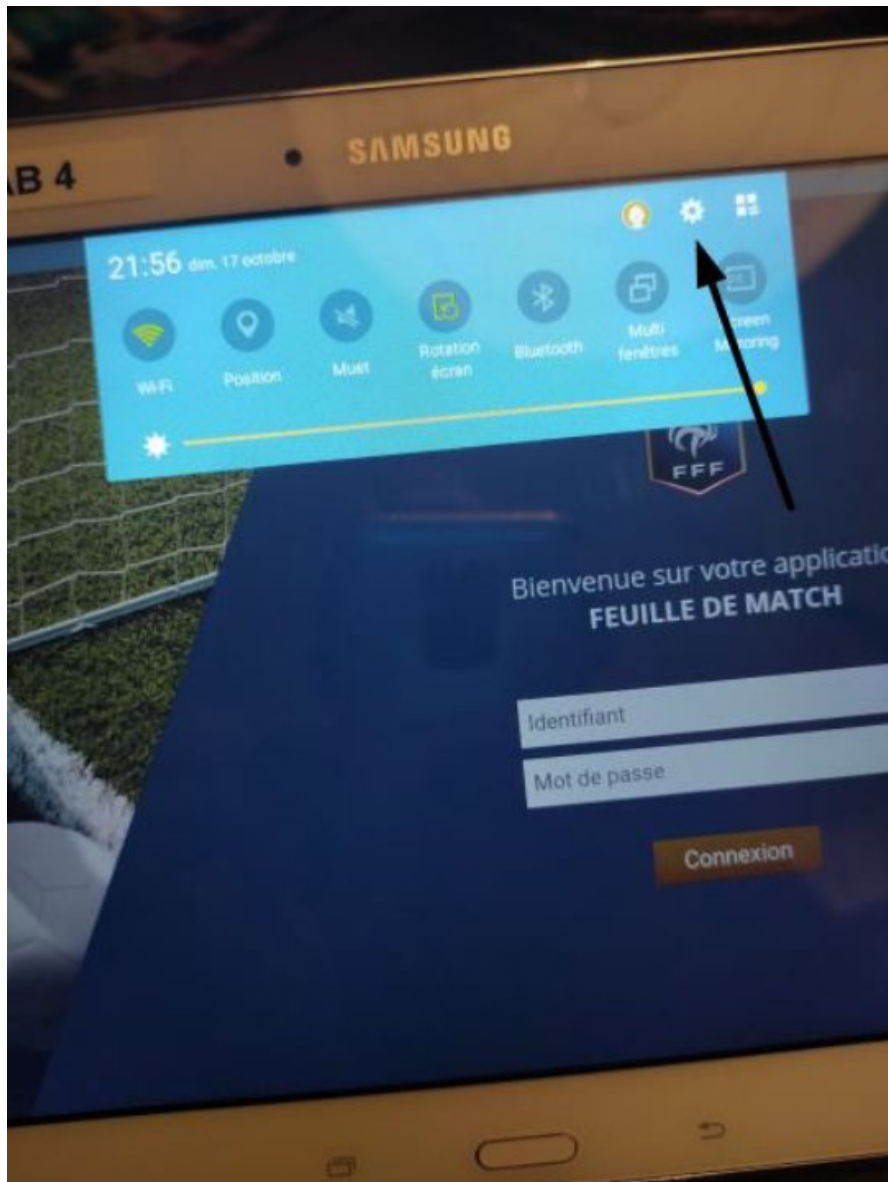
## ❓ Effacer les données et vider le cache



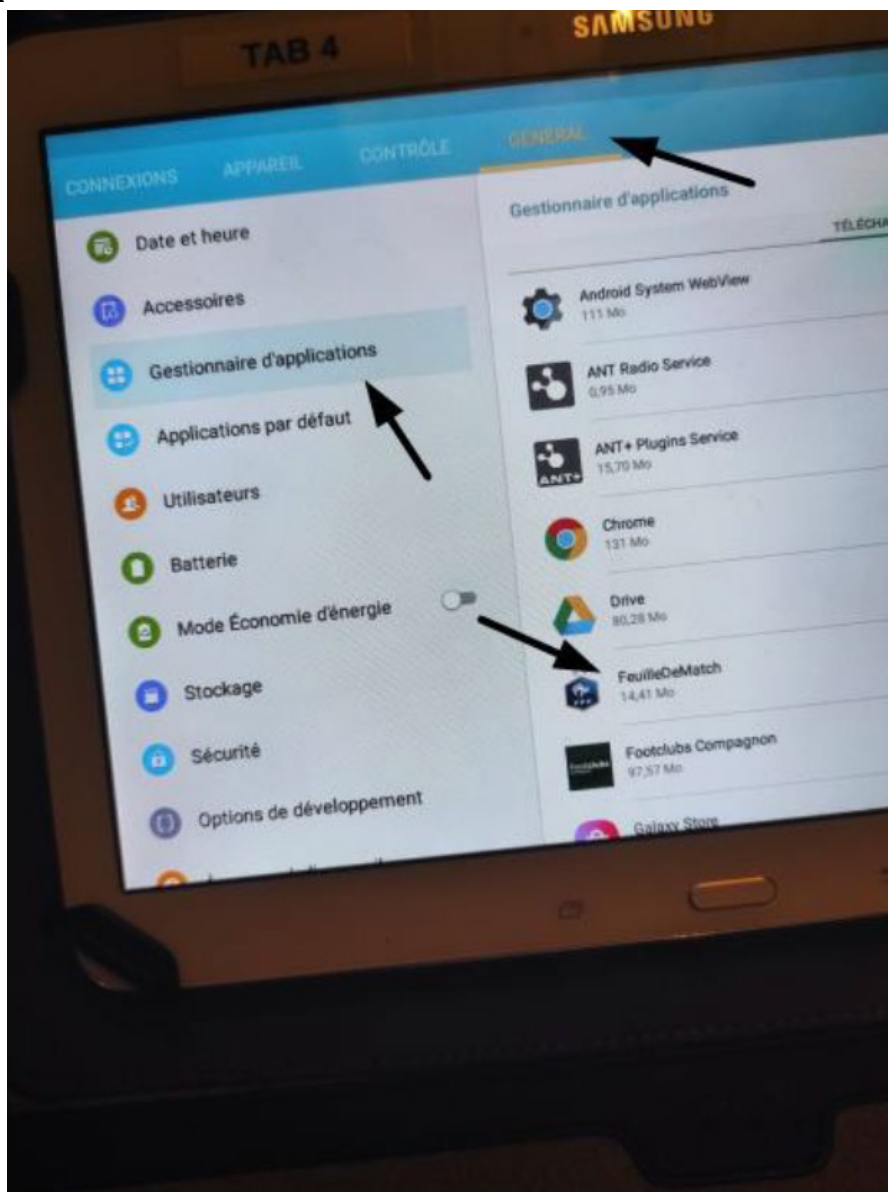
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

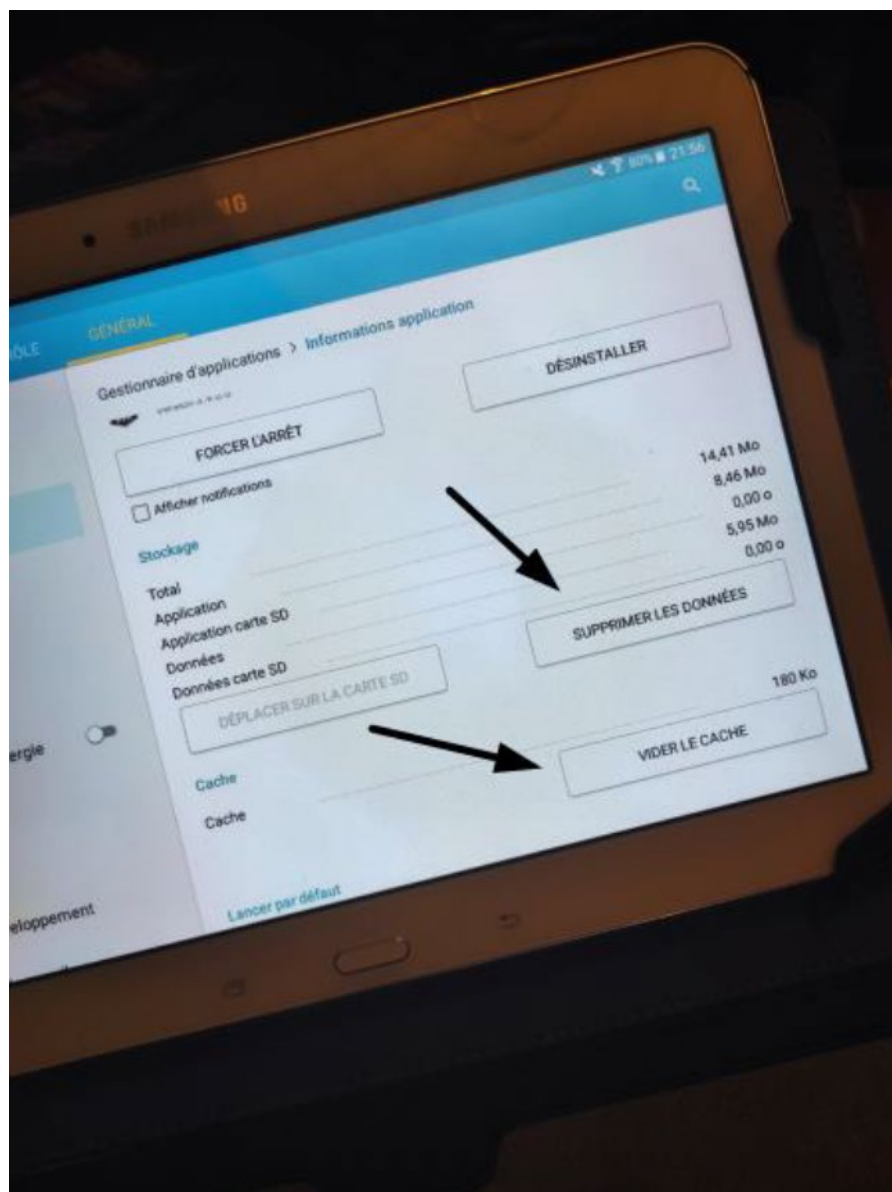
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



## 🔍 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



## ❓ Supprimer les données et Vider le cache



**Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres**

**La récupération se termine en quelques secondes !**



## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 09 Mars 2023

### DELEGATIONS - DESIGNATIONS

#### Rencontre du 12 Mars 2023

##### Seniors D3

**Match 24617707 : Montmorency FC / Fontenay FC**  
Délégué M. Laurent Valette à la charge de Fontenay FC

#### Rencontres du 19 Mars 2023

##### U18 D1

**Match 24685190 : Cormeillais ACS / Bezons USO**  
Délégué M. Philippe Calvé

**Match 24685191 : Garges FCM / Ermont AmS**  
Délégué M. Christophe Gauvin

**Match 24685192 : Argenteuil RC / Villiers le Bel FC**  
Délégué M. Michel Bailliez

**Match 24685193 : Ecoeu FC / St Leu FC**  
Délégué M. Thierry Paumier

**Match 24685195 : Sarcelles AAS / Franconville FC**  
Délégué M. Christian Febvay

##### Seniors D1

**Match 24615869 : Champagne SFC / Ecoeu FC**  
Délégué M. Gérard Alcan

**Match 2461570 : Persan US / Marly la Ville ES**  
Délégué M. Faouzi Belhamra

**Match 24615871 : St Brice FC / Entente SSG**  
Délégué M. Laurent Valette

**Match 24615872 : St Leu FC / Villiers le Bel FC**  
Délégué M. Fabrice Gondel

**Match 24615873 : Goussainville FC / Osny FC**  
Délégué M. Joseph Plassart



## COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

**Audition mardi 7 mars 2023**

**Entente MMB 2 / US Montsoul't Baillet**

**U14 D4/C du 3 décembre 2022**

Appels du Club de l'Entente MMB et de l'US Montsoul't Baillet de la décision de la Commission organisation des compétitions du 07/02/2023 ayant décidé de donner le match référencé perdu par pénalité aux 2 équipes au motif de non-envoi de la FMI après 2 appels

**Président :** M. DIAZ

**Présents :** Mme BASTOS

MM LETELLIER – JONQUOIS – VERNET

**Assiste :** M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constata que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

**Pour Entente MMB**

Monsieur le Président Patrick F.

**Pour US Montsoul't Baillet**

Monsieur le Président excusé

Le responsable de l'équipe Lény R.

Monsieur P.-M., représentant la Cion de 1<sup>ère</sup> instance

Considérant que :

- Le match susvisé a été correctement préparé informatiquement par les clubs, arbitré par un officiel du DVOF, lequel confirme le score de 4 buts à 1 en faveur de Montsoul't Baillet US et la bonne utilisation de la tablette avant match
- L'arbitre écrit dans son rapport qu'il y a eu un problème dans l'envoi de la FMI, ce qui est confirmé par les représentants des 2 clubs en séance, et qu'il est parti du stade estimant que ce problème serait résolu ultérieurement par le club accueil
- Il est prouvé par le club accueil, avec capture écran à l'appui, que la transmission a dysfonctionné, qu'un message d'alerte apparaissait, empêchant la transmission et ne permettant même pas de photographier la tablette avec la composition du match
- Le Club accueil a été diligent dans les réponses destinées aux Commissions CDIF et COC,





- Le Club visiteur n'a en revanche pas répondu aux 2 appels FM, en infraction à l'article 44.2 du Règlement Sportif qui exprime cette obligation : « *Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.* »
- Le représentant du l'US Montsoult Baillet souligne qu'il n'avait pas connaissance de ce règlement, et qu'il n'était pas responsable de l'envoi de la FMI
- Les 2 clubs apportent en séance une FM papier, avec le nom des joueurs, ne sachant pas si le DVOF peut l'accepter sans la validation de l'arbitre
- Le Comité d'Appel constate que toutes les parties sont d'accord sur le résultat du match, sur le bug informatique, lequel est prouvé et ne doit pas préjudicier sportivement aux clubs
- Le Comité d'Appel demande à la Commission de 1<sup>ère</sup> instance de préciser dans son PV et son 2<sup>ème</sup> appel à la FMI, cet article 44.2 et les demandes d'informations aux 2 clubs
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Décision :**

Infirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance.  
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

**EMMB: 0 point – 1 but**

**USMB: 3 points – 4 buts**

Impute les frais d'appel de 64€ à Entente MMB et à US Montsoult Baillet

Maintien des amendes prononcées dans les Commissions de 1<sup>ère</sup> instance

**Demande à l'arbitre officiel de valider la FM papier présentée pour devenir officielle**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

*Président de séance*

*José DIAZ*

*Secrétaire de séance*

*Brendan BARRAU*